

par la précipitation de sa démarche; il montra tant de douleur que lady C... se décida à aller en personne trouver Arpalice, et lui demanda avec instance de devenir sa bru. La beauté le grand sens et la grâce de cette jeune personne la frappèrent tellement, qu'elle partagea presque le chagrin de son fils en la trouvant inébranlable dans sa résolution. Le jeune C... tomba malade, et, au même temps, son frère aîné mourut. Le séjour de la famille anglaise se prolongea dans la petite ville. Le curé alla trouver lady C..., lui offrit de délicates consolations, s'enquit avec intérêt de la santé du jeune lord et s'efforça, par les soins les plus empressés, d'adoucir leur triste situation. A peine rétabli, lord C... qui avait fait mettre son lit auprès de la fenêtre, afin d'apercevoir de temps en temps Arpalice, se glissa le long du jardin du presbytère, cacha des billets doux dans les fleurs qu'Arpalice venait cueillir, lui en fit parvenir d'autres, la suivit à l'église, et enfin lui fit une cour assidue, mystérieuse et romanesque dont elle n'avait guère le droit de s'offenser, puisqu'il avait si bien prouvé à l'avance l'honnêteté de ses vues.

Un mois s'écoula ainsi, et un matin, Arpalice avait disparu; grande effroi et grande rumeur dans le presbytère; déjà les deux sœurs désolées couraient en se tordant les mains vers la rue pour avoir des nouvelles de la fugitive, lorsque le curé, sortant de sa chambre d'un air ému mais non affligé, leur dit de se tenir tranquilles, de ne montrer aux gens du dehors, aucune surprise et de ne point avoir d'inquiétude. C'était lui-même, disait-il, qui avait envoyé Arpalice à Bergame pour une affaire à lui personnelle, et dont il priait ses chères nièces de ne lui demander compte qu'après le retour de leur sœur. Trois jours après cette matinée, la famille anglaise partit pour Venise et de là pour Vienne. Le jeune lord paraissait consterné, mais il ne voulait pas souffrir que sa mère renouvelât ses instances. En même temps qu'ils prenaient, à l'est, la route de Brescia, le curé prit, à l'ouest, celle de Bergame; le lendemain, Arpalice était de retour avec lui au presbytère. Elle était fort pâle et se disait souffrante; mais elle était aussi affectueuse et aussi sereine qu'à l'ordinaire. Elle pria ses sœurs de ne pas la questionner, et ce ne fut qu'au bout de six mois, après que les brillantes couleurs de la santé eurent reparu sur ses joues, qu'il fut permis au curé de trahir son chaste secret. Arpalice avait aimé lord C..., mais, par tendresse pour ses sœurs, elle n'avait pas voulu se marier.

Voici la lettre que l'oncle avait trouvée dans sa serrure le jour où Arpalice avait pris la fuite. Le bonhomme, en essayant de me la lire, était si ému, qu'il ne put achever, et, me la jetant sur les genoux, "Tenez, me dit-il, j'y renonce, quoique je la sache par cœur." J'ai pris copie de cette lettre avec sa permission, et la voici: "Mon oncle, ne me blâmez pas de la faiblesse qui m'accable, j'ai tout fait pour lutter contre mon cœur. Il faut que cette passion qu'on appelle inclination (je traduis textuellement) soit bien plus difficile à gouverner que je ne croyais. Apparemment qu'il plaît au Seigneur de m'éprouver pour me ramener au sentiment de la crainte et de l'humilité. Hélas! mon bon oncle, gardez-moi le secret. Rien au monde n'eût pu me déterminer à avouer à mes pauvres sœurs pourquoi j'étais malade; mais vous êtes mon confesseur et mon père en Dieu; je viens vous avouer avec honte que c'est le chagrin qui m'a vaincu. J'ai eu l'imprudence de recevoir plusieurs lettres de ce jeune homme, je vous les renvoie, mon oncle, brûlez les, que je ne les revoie jamais; elles m'ont fait trop de mal! Elles ont troublé le zèle de mes jours et le repos de mes nuits. J'ai laissé le venin de la flatterie s'insinuer dans mon âme, et en un instant, chose étrange et déplorable! l'estime de cet étranger m'est devenue plus précieuse que les bénédictions de ma famille.

Tandis que les plus tendres caresses de mes sœurs, tandis que les plus bienveillantes paroles me tiraient à peine d'une secrète mélancolie, les phrases insensées que milord m'écrivait, et que je devrais avec mystère, me faisaient monter le feu au visage, et mon cœur bondissait comme s'il allait se briser. O mon cher oncle, quelle chose puissante que la louange! quelle chose faible et lâche que notre cœur quand nous en avons ouvert l'accès! Le désordre de mon âme, arrivé si subitement lorsque je me croyais si affermie, est un mystère pour moi. Je ne comprendrai jamais comment un homme que je ne connais pas a pu m'inspirer plus d'attachement pendant quelques instans que vous et mes sœurs. Un sentiment si injuste, si aveugle ne peut être qu'une embûche de Satan.

"Lorsque je l'ai repoussé la première fois, vous m'avez dit de bien réfléchir, vous m'avez engagée à suivre mon penchant, vous m'avez répété les paroles sacrées: Il est écrit la femme quittera son père et sa mère. Je sais que c'est la loi des anciens temps. Mais aujourd'hui qu'il y a tant de filles à marier qui ne demandent pas mieux, je ne crois pas que les hommes soient en peine de trouver à s'établir; et dès ce premier jour, comme j'avais l'esprit calme et que je ne sentais rien pour milord, il m'a semblé que je devais refuser, par amour pour mes deux pauvres sœurs, une fortune si différente de la leur. Madame sa mère m'a bien dit qu'elle les doterait, qu'elle les emmènerait avec moi; vous ne pouviez quitter votre état, vous, mon oncle, et je n'ai pu souffrir l'idée de me séparer de vous, et de cette chère petite maison où nous vivions si heureux, pour aller porter de grandes robes et rouler carrosse dans des pays que je ne connais pas; et puis, je me suis dit que, comme ce n'était pas la fortune qui pouvait me tenter et me faire épouser milord, ce n'était pas non plus en faisant part de cette fortune à mes sœurs que je pourrais les consoler si elles ne trouvaient pas le bonheur dans ma nouvelle famille; et puis encore, que sait-on? j'aurais peut-être été heureuse dans le mariage, et mes sœurs, voyant

cela, auraient peut-être souhaité de se marier aussi, et peut-être qu'elles ne l'auraient pas pu. "Et si elles s'étaient mariées, peut-être n'eussent-elles pas fait d'heureux ménages; et voilà toutes nos existences, si tranquilles, bouleversées, voilà notre bonheur changé en souci, en regrets, en dégoûts sans remède et sans terme. Enfin mon cerveau n'était pas malade: ce jour-là, je vis tout d'un coup et aussi clairement que si j'eusse lu dans un livre tous les inconvénients de ce mariage; je vous les démontrai à vous-même, et je vous persuadai de m'affermir dans mon refus, si je venais à changer malheureusement d'avis. Mais, après ce refus, les plaintes de milord devinrent si grandes, qu'elles endormirent ma raison; et quoique je ne lui aie pas donné par mes actions, mes paroles ou mes regards, la moindre espérance, voilà qu'aujourd'hui, après lui avoir écrit assez durement de me laisser en repos et de ne jamais compter me faire changer d'avis, je me suis évanouie dans ma chambre, et après être revenue à moi-même, je me suis sentie fondre en larmes comme si on fût venu m'annoncer votre mort ou celle d'une de mes sœurs. Epouvantée de me sentir si faible et ne comprenant rien à la force subite de cette inclination, j'ai vu qu'il était temps de prendre quelque parti irrévocable, car je n'étais plus sûre de moi. J'ai donc ajouté au bas de ma réponse à milord, en peu de mots, que je m'en allais et ne reviendrais que lorsqu'il aurait lui-même quitté le pays. J'ajoutai que je croyais trop à son honneur pour craindre qu'il laissât errer longtemps une pauvre fille sans asile, éloignée de sa maison et de ses parents. J'espère qu'il ne me fera pas attendre son départ, et que vous viendrez me chercher, mon cher oncle, aussitôt qu'il se sera mis en route.

"Mais, mon oncle, ne pensez pas que le sacrifice soit au-dessus de mes forces, et que votre tendresse trop indulgente ne vous porte pas encore cette fois-ci à me faire revenir de ma détermination. Au nom du ciel, si vous m'aimiez si vous m'estimiez, si vous croyez que mon espoir n'est pas de ce monde, et que je suis digne d'aspirer à la gloire de Dieu, ne contez pas un mot de tout ceci à mes sœurs, elles viendraient se jeter à mes pieds, et sans me fléchir, elles rendraient mon effort plus difficile. Ecoutez, mon bon oncle, mon cher confesseur, je sais ce que je fais. Je souffre, mais je peux souffrir à présent que j'ai passé une nuit en prière."

Ici le caractère de l'écriture indiquait une interruption et une main plus ferme. "Ecoutez, mon oncle, ne me grandez pas. Vous m'avez fait promettre de ne jamais prononcer un vœu quelconque, à Notre-Seigneur, ou à la Vierge, ou aux saints, sans vous consulter à l'avance. Eh bien, pardonnez-moi, j'ai vu que vous étiez plus faible pour moi que moi-même, et je viens de m'engager, au lever du soleil, par un vœu irrévocable, à rester dans le célibat. Je n'ai pas agi à la légère, je vous en réponds.

"J'ai prié l'Esprit-Saint de m'éclairer. J'ai pris mon temps. L'étoile du matin brillait, et la nuit était encore noire. Je me suis dit: Je méditerai jusqu'à ce que la clarté du jour ait effacé cette étoile. Et je me suis mise à genoux devant ma fenêtre en face de l'orient, qui est la figure de l'avenue du Fils de l'homme sur la terre. J'ai senti que la grâce descendait en moi. Oui, je l'ai senti; car à mesure que la fraîcheur du matin soulageait mes membres rompus, je sentais comme une brise du ciel qui soulageait mon cœur. Et à mesure que l'étoile pâlisait, la flamme de mon coupable amour s'affaiblissait. Et à mesure que l'orient s'embrassait, mon espoir et ma foi se ranimaient. Enfin, quand le premier bord du soleil a dépassé la haie du jardin, j'ai été saisie comme d'une extase, j'ai cru voir la face du Sauveur rayonner dans ce globe de feu, mon cœur s'est brisé en sanglots de bonheur, et je me suis levée par un mouvement involontaire, en tendant les bras vers lui et en m'écriant: Je jure.

"Tout est dit, mon oncle, il ne faut plus me parler de mariage; depuis un quart d'heure, je me sens si joyeuse que je vois bien que j'ai pris le bon parti et que j'ai accompli la volonté de Dieu. Que ni vous ni mes sœurs ne m'en fassiez un mérite. Vous n'existeriez pas, que je prendrais encore le parti de conserver à Dieu cette âme libre qui, jusqu'ici, n'a adoré que lui, et qui n'a jamais trouvé ni souffrance, ni mécompte, ni effroi dans cet amour.

"Maintenant, je pars pour Brescia. Je descendrai chez notre cousine l'aveugle. Je lui dirai que c'est vous qui m'avez acheté une devanture d'autel, et je vous attends, cher oncle. A bientôt, j'espère."

Lorsque Guilia et Luigina, les deux autres sœurs, connurent cette lettre, elles voulurent courir se jeter dans les bras d'Arpalice; mais le curé, qui avait choisi pour la leur communiquer, l'heure à laquelle Arpalice cultivait ses fleurs, les pria, au contraire, de ne point lui en parler. "Redoublez de tendresse et de soins pour elle, leur dit-il, rendez-la plus heureuse encore que vous ne faites, s'il est possible. Aimez-la, estimez-la davantage si vous pouvez, laissez-lui de temps en temps entendre, dans les occasions délicates, que vous savez de quelles hautes vertus elle est capable; mais promettez-moi de ne jamais entrer en explication sur ce sujet." Elles le promirent, et furent fidèles à leur engagement. Et quand je demandai au curé, qui me racontait ces détails, pourquoi il avait exigé si expressément ce silence.—Voyez, dit-il en souriant; tout acte sublime a une explication naturelle, et l'explication naturelle n'empêche pas l'acte d'être sublime; il y a dans Arpalice un immense, un vénérable orgueil, si je puis m'exprimer ainsi. En même temps, il y a tant de foi et de droiture, qu'elle regarde son sacrifice comme la dernière chose du monde, tandis que ses hésitations, son entraînement vers le jeune homme, et les regrets qu'elle a étouffés depuis, lui apparaissent comme des faiblesses dont elle rougit; et je sais, moi qui

connais tous les replis de son cœur, qu'en vantant la grandeur de son courage, ses sœurs l'eussent beaucoup plus humiliée que flattée... Et puis, qui sait si, en lâchant la bride à ces conversations dangereuses, la tête des deux autres ne se fût pas enflammée de quelque vaine curiosité? Qui sait si l'amour d'Arpalice ne fût pas sorti de ses cendres? Tout le monde se trouve bien de cet arrangement. J'ai voulu dire à Guilia et Luigina ce qu'elles devaient de reconnaissance et d'admiration à leur sœur. Ne pas le dire, c'eût été frustrer Arpalice de ce redoublement d'amour qui lui était dû, comme la récompense de sa grande action. Mais ces sortes de tragédies doivent se jouer dans le plus profond mystère de la conscience, et n'avoir pour spectateur que Dieu.

—Au reste, ajouta-t-il, mes nièces sont restées unies par une invincible tendresse. Le presbytère n'a rien perdu de sa propriété, ni le jardin de son éclat. Arpalice est plus fraîche que jamais, comme vous voyez; on chante toujours, on rit toujours comme devant; on lit toujours l'Imitation; on prie avec ferveur, et Dieu bénit les cœurs simples. Si une personne chez nous est plus sereine et plus contente de son sort que les autres, c'est certainement Arpalice.

GEORGE SAND.

A NOS ABONNES

DES CAMPAGNES.

Le premier semestre de l'année 1847 était expiré le 1er juillet courant, nos abonnés sont avertis de vouloir bien nous en faire parvenir le montant sans tarder. La meilleure voie pour envoyer ces argents est la MALLE-POSTE. Depuis plusieurs années tous les argents envoyés par la malle nous sont parvenus régulièrement.

Nous espérons que nos abonnés des campagnes voudront bien se conformer à cet avis et nous éviter les frais de collection. Rien n'est plus facile que de mettre quelques piastres en billets dans une lettre et de l'expédier par la malle. Ceux qui nous négligent ne sont pas nos amis.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTRÉAL, 31 AOUT, 1847.

RÉPONSE A LA REQUÊTE DU CLERGÉ CANADIEN CATHOLIQUE.

Voici la réponse faite par l'administration à la requête des évêques et du clergé catholiques de la province, demandant que les biens du ci-devant ordre des Jésuites fussent remis à leur disposition pour être employés aux fins auxquelles ils ont été originairement destinés.

Reponse à la requête du Clergé Canadien Catholique, présentée dans le mois de juin 1847. M. Chs. F. Cazeau, Secrétaire de l'Archevêque de Québec, vient de recevoir, d'après le Canadien, la lettre suivante:

BUREAU DU SECRÉTAIRE, Montréal, 22 juillet 1847.

Monsieur,—En votre double qualité de signataire de la requête du clergé catholique des diocèses de Québec et de Montréal, demandant que les biens du ci-devant ordre des Jésuites soient appropriés à l'accomplissement des objets auxquels ils ont originairement été destinés, et de secrétaire de l'Archevêque de Québec qui vous donne les moyens et l'occasion de communiquer plus facilement avec les révérends signataires de la dite requête j'ai l'honneur, par ordre du Gouverneur-Général, de vous adresser la réponse de Son Excellence à la dite requête.

Son Excellence m'enjoint de vous faire remarquer que la législation a formellement approprié les revenus des biens des Jésuites aux fins de l'éducation, et que ces revenus par conséquent peuvent être détournés pour être remis entre les mains du clergé de l'église de Rome; sans la sanction préalable de la couronne et de la législation; et Son Excellence est avisée que c'est un objet qu'il n'est ni expédient ni désirable de chercher à obtenir.

Dans ces circonstances, Son Excellence se trouve dans l'impossibilité de prendre aucunes mesures à l'effet d'accomplir le désir des requérants.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très obéissant serviteur, D. DALY, Sec.

Nous sommes nullement surpris de cette réponse. Elle est en tous points digne de la politique actuelle. On ne s'arrêtera que lorsqu'il n'y aura plus rien à nous prendre.

Nous reproduisons avec plaisir les remarques suivantes publiées à ce sujet par les Mélanges Religieux, en les recommandant à l'attention de nos lecteurs.

"Voilà qui s'appelle être court et honnête!! D'abord remarquons bien que la requête du clergé représentait humblement que la législation avait approprié que pour une année seulement

les revenus des biens des Jésuites, dans le but sans doute, de mieux connaître les vues et les intentions du clergé et du peuple catholique de cette province." Le clergé n'avait donc pas besoin de la remarque suivante que lui fit la lettre: "que la législation a formellement approprié les revenus des biens des Jésuites aux fins de l'éducation." En second lieu le clergé catholique ne demandait pas de faire une chose contraire à l'ordre et aux coutumes; il ne demandait pas que ces revenus fussent détournés des fins de l'éducation pour être remis entre les mains du clergé de l'Eglise de Rome, sans la sanction préalable de la couronne et de la législation; c'est pourtant ce que dit la lettre du Secrétaire Provincial. Le clergé sait mieux la manière dont il doit agir; il a le droit de pétition; personne ne peut lui en faire reproche, puisque c'est un droit qu'il a comme tous les autres citoyens. Puis, dans sa requête, il demande à Son Excellence de la prendre en sa favorable considération, et de concourir avec les deux autres branches de la législation "dans telles mesures que celles-ci croiront convenables, pour approprier les biens du ci-devant Ordre des Jésuites à l'accomplissement des objets auxquels ils ont été originairement destinés."

"Dans tout cela, il n'y a rien que de juste, il n'y a rien que de convenable, rien qui puisse justifier une réponse telle que celle que nous avons actuellement sous les yeux. Mais ce n'est pas tout: Son Excellence est avisée que c'est un objet qu'il n'est ni expédient ni désirable de chercher à obtenir." Voilà qui est bien; S. E. est avisée, et par qui? ce ne peut être que par ses avisés naturels, les ministres responsables. Donc voilà le ministère qui avise S. E. qu'il n'est pas expédient ni désirable de chercher à obtenir ces biens etc.; c'est-à-dire que, lui-même, il est opposé à ce que "les biens du ci-devant Ordre des Jésuites soient appropriés à l'accomplissement des objets auxquels ils ont été originairement destinés." En vérité, nous croyons que jamais on n'a formulé plus distinctement un refus de rendre justice; jamais peut-être on n'a osé dire plus ouvertement qu'on refuse de faire tout ce qu'on demande. Tout cela équivaut à dire: "Vous avez raison dans vos demandes; mais nous n'en ferons rien!" Et pourquoi?... Parce que nous sommes les plus forts! Nous savons fort bien que ces biens étaient de tinés originairement à l'éducation de la jeunesse catholique et aux missions; mais que nous importe cette destination? la conquête nous donne le droit de les approprier à telles fins que nous voudrons." Voilà ce qui paraît ressortir de la lettre du Secrétaire Provincial, mais de tout cela, il n'y a de vrai que la première partie; quant au droit de conquête, il est nul à ce sujet. Pour cela nous référons à la "Note sur les biens que les Jésuites possédaient en Canada, etc." publiée en 1845.

"Par cette note l'on voit que la conquête n'a rien changé à la nature des biens des Jésuites ni au droit exclusif que l'Eglise catholique avait sur ces biens. La seule raison pour laquelle on trouve "qu'il n'est ni expédient ni désirable de chercher à obtenir ces biens pour les fins que demande le clergé," c'est donc PARCE QU'ON NE VEUT PAS! Le droit, la raison, le simple bon sens disent que ces biens doivent être employés pour l'éducation catholique et pour les missions catholiques, mais tout cela se trouve annulé devant ces quatre mots "nous ne voulons pas." Encore une fois, nous avons dit que c'était une réponse courte et honnête, et c'est le moins que nous puissions dire.

"Quant à l'impossibilité où se trouve Son Excellence de prendre aucunes mesures à l'effet d'accomplir le désir des requérants," ce n'est là qu'une conséquence de ce qui précède; si ce n'est ni expédient ni désirable, pour lors il s'en suit qu'on ne fera aucune démarche pour l'obtenir; mais la question est toujours: "Est-il prouvé, parait-il seulement que ce ne soit pas une chose expédiente ni désirable?" et la réponse est et sera toujours "NON!"

"Ainsi encore une fois on refuse au clergé et au peuple catholiques du pays de leur rendre ce qui leur appartient; et cette fois c'est le représentant de la souveraineté et le ministre lui-même, c'est le gouvernement qui, tout en reconnaissant (au moins tacitement) le droit et la justice de la demande, la justice qu'il y aurait à y faire droit, vient cependant la fouler aux pieds, et dit qu'il "NE PRENDRA AUCUNES MESURES A L'EFFET D'ACCOMPLIR LE DESIR DES REQUÉRANTS."

Le Journal des Trois-Rivières.—L'infiniment petite Gazette des Trois-Rivières est tombée dans un tel discrédit, à tant fait de sottises que ses propriétaires ont résolu ces jours passés de changer son nom. Ils viennent de la faire paraître sous le titre de Journal des Trois-Rivières. C'est un immense progrès... mais ce n'est pas le seul. Ils ont fait semblant d'agrandir la feuille en y introduisant des espaces blancs d'un pouce entre chaque colonne de matière, pour se rendre aux vœux d'un grand nombre d'amis, etc.

La très intéressante feuille en prend occasion de renouveler son intéressant programme politique. Ses principes seront toujours tempérés par la modération et l'esprit de conciliation, absolument comme ceux de M. Viger. Suivant elle il n'existe pas dans le Bas-Canada de différences politiques assez marquées et assez fortes pour y séparer la population en deux camps opposés à toute outrance; les mots de radicaux, réformistes, Tories et conservateurs ne signifient rien, etc. La Gazette ou Journal fait là du humbug pur. Elle aura beau dire, cependant, elle ne réussira pas à tromper le bon sens de nos populations. Les Canadiens de tout temps ont été opprimés par une misérable minorité, une faction insolente et sans pudeur. C'est cette faction qu'on appelle Tories en Canada; c'est à cette faction que la majorité populaire a déclaré une guerre acharnée, qui ne finira que par la destruction complète du parti Tory, des

ennemis de nos libertés et par le triomphe de la majorité du pays. Jusque là point de repos et point de paix.

Mais voyons donc où la Gazette ou le Journal des Trois-Rivières veut en venir. Lisez le paragraphe suivant et vous reconnaîtrez sans peine la pensée et le sentiment qui a dicté ces lignes. Les rédacteurs de cette feuille sont des chercheurs de places des loose fish par excellence. Ils ne peuvent obtenir l'estime de nos chefs politiques qui méprisent ceux qui vendraient leurs frères pour un peu d'or, Indépendance.

"Nous croyons cependant que le peuple généralement commence à s'apercevoir qu'on lui en impose, et que sous le prétexte d'élever ou d'abattre le radicalisme ou le conservatisme, la haine s'engage, le sang coule même dans l'océan, et qu'à la fin de cette lutte sangnante qu'on appelle le nom d'un homme." C'est ainsi que les braves électeurs du pays s'agitent se tourmentent, marchent, se disputent et se battent, pensant se battre pour quelque grand principe, devant faire leur bonheur civil et politique; quand le tout se résume, il arrive qu'au lieu de s'être battus pour de bien grands principes, ils n'ont souvent répandu leurs sueurs et leurs sang que pour de biens petits hommes qui se font un trophée des batailles électorales qu'on a gagnées pour eux, puis, s'enveloppent tellement de pouvoir et d'orgueil que le pauvre peuple peut à peine les apercevoir, et cherche en vain à trouver dans leurs actes, les immenses résultats qu'on lui avait promis touchant son bien être futur.

Au nom de nos compatriotes, nous réprouvons les sentiments et les opinions que leur attribue le Journal des Trois-Rivières et en cela nous ne craignons pas d'être désavoués. Le peuple canadien sait ce qu'il doit à ses chefs politiques et à tous ceux qui depuis 50 ans ont travaillé à défendre ses droits et ses libertés. Il sait reconnaître leurs services et leurs sacrifices. Il sait leur demeurer fidèle, tant que ces hommes sont dans la bonne voie et fidèles eux-mêmes à l'honneur et aux principes. Le peuple canadien sait attendre et ne désespère pas. Il sait que pour obtenir la justice et la liberté il faut combattre, combattre sans cesse, combattre toujours.

A la veille d'entrer en lutte, avec la perspective des élections générales devant nous, c'est en vain qu'on voudra nous diviser. Le Bas-Canada fera son devoir et toutes tentatives de gens de la trépan du Rédacteur de la Gazette des Trois-Rivières seront infructueuses. Il suffira de dire au peuple: Gare aux traitres!

Chant dans l'Eglise Paroissiale.—Les paroissiens de Montréal sont très curieux de connaître ceux qui chantent si bien à l'orgue le dimanche, vu qu'ils ont l'intention de leur faire frapper une médaille de cuir, pour reconnaître leurs importants services. Plaisanterie à part, ceux qui ont chanté à l'élevation dimanche dernier, ont scandalisé les fidèles. C'était le cas de dire: Mon Dieu, pardonnez leur, car ils ne savent ce qu'ils font.

Le Chronicle de Québec, nous donne le chiffre des mortalités à la Grosse-Isle et en mer durant les dernier trois mois, qu'il a puisé, dit-il, à des sources officielles.

Morts en mer..... 3399  
A bord des vaisseaux à la Quarantaine..... 1249

Sur la Grosse Isle..... 4647  
..... 2504

Formant un total de..... 7100  
Combien sont morts à Québec, Montréal, Kingston, Toronto!

Théâtre Royal.—L'opéra obtient de beaux succès. Hier soir il y avait foule pour entendre le Somnambule. Sans entrer dans les détails nous pouvons assurer au public que Mde Seguin et son mari, M. Shrivall et M. Meyer sont dignes de leur grande réputation. Mlle Lichtenstein qui a débuté ces jours passés a une très belle voix. Avec un peu plus d'exercice, elle fera une excellente cantatrice. Ce soir on jouera NORMA. C'est une des plus magnifiques conceptions musicales de l'époque.

Nous accusons receptions avec remerciement du Rapport de progrès de l'Exploration Géologique du Canada pour l'année 1846-47. Ce Rapport comprend les détails d'un examen géologique des rivages britannique du lac Supérieur. Nous reviendrons là-dessus sous peu.

L'honorable Francis Hincks, le rédacteur du Pilot est parti samedi dernier pour Boston, en route pour l'Angleterre, où l'appellent ses affaires.

Nous apprenons avec regret par les journaux arrivés ce matin de Boston que l'hon. M. Law, celles un des Aide-de-Camp de Son Excellence le Gouverneur-Général, est mort samedi dernier à New Port où il était allé pour rétablir sa santé.

La Célèbre Maria Monk en Prison.—Nos lecteurs se rappellent sans doute qu'une misérable fille du nom de MARIA MONK, a publié trois fois un tissu de mensonges et de calomnies sur le couvent de l'Hôtel-Dieu de cette ville. Quelques fanatiques aux Etats-Unis et en Canada s'en servirent alors pour dénigrer ces utiles établissements et d'armes contre la religion. Mais le bon sens public a fait justice de ces honteuses imputations. Voilà aussi que la loi Américaine a fait justice de l'honnêteté de MARIA MONK qui vient, nous dit le Brooklyn Advertiser d'être logée dans la prison d'Etat de Sing-Sing après avoir été trouvée coupable de larcin.

Au voleur!—Plusieurs maisons et magasins de cette ville ont été pillés par des voleurs, puis quelques jours.